

09 **R A P P O R T**

OBJET : ASSISTANCE TECHNIQUE DE LA VILLE DE METZ AU CENTRE INTERMINISTERIEL DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS (CIRA).

Les mesures compensatoires des restructurations militaires prévoient pour Metz 1 500 emplois publics nouveaux, auxquels il conviendrait de rajouter 800 emplois supplémentaires demandés par la Ville en compensation de la venue promise d'un régiment, qui ne se concrétise pas.

Une des premières décentralisations acquises est la venue du Centre Interministériel de Renseignements Administratifs (CIRA).

Le CIRA, créé en 1979, a pour mission d'apporter aux usagers des informations personnalisées et exhaustives en matière de procédures administratives dans le respect de l'anonymat. En 2007, les experts du CIRA ont traité 600 000 appels. Précédemment éclaté en neuf sites, il sera regroupé en un site unique implanté à Metz. La nouvelle structure intégrera dans un premier temps 60 à 70 personnes. 22 premiers fonctionnaires sont arrivés à Metz le 1^{er} octobre. Le CIRA s'implantera dans les locaux au sein de la DIRMAT rue des Remparts, qui à terme devrait libérer l'ensemble du site.

Le CIRA, afin de permettre d'engager le processus rapidement et dans de bonnes conditions, a demandé à la Ville de Metz de lui accorder son concours pour mener les études et assurer le suivi des travaux de réhabilitation pour ses locaux. Cette maîtrise d'œuvre sera à titre gratuit.

Au regard de l'importance des enjeux que revêt cette implantation, la Ville a accepté ce principe.

Afin de préciser la mission qui sera confiée à la Ville par le CIRA, maître d'ouvrage, un projet de convention d'assistance technique a été établi.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner son accord aux termes de la présente convention ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à cette opération.

D'où la motion suivante :

MOTION

OBJET : ASSISTANCE TECHNIQUE DE LA VILLE DE METZ AU CENTRE INTERMINISTERIEL DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS (CIRA).

Le Conseil Municipal,

Les Commissions Compétentes entendues,

CONSIDERANT l'implantation du Centre Interministériel de Renseignements Administratifs dans le cadre des mesures compensatoires des restructurations militaires,

CONSIDERANT le souhait du CIRA de confier aux Services Techniques Municipaux la réalisation des études et le suivi des travaux de réhabilitation de ses locaux au sein du site de la DIRMAT sis rue des Remparts à Metz,

VU le projet de convention d'assistance technique qui a été établi,

ACCEPTE les dispositions de la présente convention,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à cette opération.

Pour le Maire
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER